



## Commune de TRIORS

### Procès-Verbal du conseil municipal du 4 Avril 2023 à 20h30

Dûment convoqué le 28 mars 2023, le conseil municipal s'est tenu dans la salle des associations, sous la présidence de Xavier OUDILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers votants : 10

#### **Présents :**

Xavier OUDILLE, Maire

Catherine OUDILLE, Jean-Luc REYNAUD, adjoints

Sébastien AVIT, Pascal MINODIER, Marie-Ange CHABERT, Nicole BOUY, Anne-Laure COINDRE, Michel BOUY, Sébastien BOUTHERIN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Pascal HANSBERQUE a donné procuration à Michel BOUY.

**Absents :** Frédéric PERNOT.

**Secrétaires de séance :** Jean-Luc REYNAUD, Michel BOUY

**Auxiliaire de séance :** Séverine MACHON

**Quorum :** 6

Présence de public dans la salle

#### **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

##### 1°) Délibérations :

- Déclaration d'Intention d'Aliéner une parcelle située chemin des Combes soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU).
- Adhésion à la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED.
- Demande d'aide financière au SDED pour la rénovation de la salle polyvalente.
- Demande de subventions pour le changement de l'éclairage de la salle polyvalente.
- Demande de subventions pour le changement du chauffage de l'église.
- Demande de subventions pour le changement des zingueries et la pose de moustiquaires des bâtiments communaux.
- Révision des tarifs de location de la salle polyvalente

2°) Vote des subventions aux associations

3°) Vote du budget 2023

4°) Points sur les travaux des commissions et groupes consultatifs.

5°) Questions diverses.

Après l'annonce du maire de l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2023, Michel interpelle le maire et la première adjointe sur des problèmes de formalisme concernant ce procès-verbal. Il lit la réforme des règles de publicités (Direction Générale des Collectivités Locales), l'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, et mise en pratique à TRIORS depuis cette date. Le procès-verbal du conseil municipal doit être soumis à l'approbation des élus au conseil suivant, après la prise en compte des remarques éventuelles il est arrêté puis signé par le maire et le ou la secrétaire de séance. Michel fait la remarque que le PV étant déjà signé par le maire et la secrétaire de séance avant le

conseil municipal avec diffusion interne, il est donc déjà validé. De plus, plusieurs personnes ont participé à la rédaction de ce procès-verbal (ce qui se comprend) alors que seul le nom d'un secrétaire de séance est noté sur le PV. Dans un souci de transparence, et conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il faut noter sur le PV les noms du/des secrétaire(s) et auxiliaire de séance. Il précise également que les noms et détail des environs 40 lignes situées avant les délibérations, n'ont pas leur place dans un procès-verbal de conseil municipal.

Rappel : Extrait DGCL, réforme des règles de publicités à mentionner sur le PV :

La teneur des discussions au cours de la séance, qui s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour. La mention de l'ensemble des échanges n'est pas juridiquement imposée. L'objectif est d'informer les citoyens sur les principales informations, interventions, idées et opinions évoquées au cours de la séance et dont la retranscription permet, le cas échéant, d'éclairer la décision prise par l'assemblée délibérante. Un vote par scrutin public se fait à la demande d'un quart des conseillers présents, comme préconisé par la DGCT. A TRIORS, les votes lors des conseils municipaux, se font à main levée (vote dit ordinaire) et dans ce cas, les noms et sens des votes ne sont pas à noter sur le procès-verbal.

Intervention de la secrétaire de séance du conseil précédent concernant les commentaires du début de PV : Nicole BOUY affirme que des commentaires ont été rajoutés par des personnes autres qu'elle et qu'elle ne savait pas qu'il ne fallait pas signer le PV avant l'approbation au conseil suivant.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé, mais après la demande d'approbation aux conseillers 4 voix Pour, 5 Contre et 2 abstentions.

Départ d'un conseiller de la séance (Anne-Laure COINDRE à 21H04)

## DELIBERATIONS

- Déclaration d'Intention d'Aliéner une parcelle située chemin des Combes soumise au Droit de Prémption Urbain (DPU) : le conseil à l'unanimité renonce au droit de préemption
- Adhésion à la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED : le taux de subvention est passé à 20% au lieu de 50% : Accord à l'unanimité pour 3 ans.
- Demande d'aide financière au SDED pour la rénovation de la salle polyvalente. : accord à l'unanimité.
- Demande de subventions pour le changement de l'éclairage de la salle polyvalente auprès du SDED et du Département : Accord à l'unanimité
- Demande de subventions pour le changement du chauffage de l'église auprès du Département et de la Région : Accord à l'unanimité
- Demande de subventions pour le changement des zingeries et la pose de moustiquaires des bâtiments communaux auprès du Département et de la Région : Accord à l'unanimité
- Révision des tarifs de location de la salle polyvalente : les 30€ du coût de la régisseuse seront facturés entièrement au locataire de la salle (au lieu des 11€ actuellement), et le montant de la réservation sera de 50% du montant total.

## COMMISSIONS

Urbanisme : - Une demande (DP) pour une véranda  
Une demande (DP) pour une création d'une ouverture et changement de fenêtre sur véranda

Travaux : - Les érables argentés sont plantés sur l'aire de jeux, la table de ping-pong et la table de pique-nique sont installées également.  
- L'entreprise Terpend a détruit le local à poubelle place de la St Vincent.  
- Commission Sécurité au Monastère avec le SDIS : 2 petites remarques sans incidence.  
- La société Champion a effectué le broyage des végétaux à la carrière.  
- Pose de 2 regards d'eau, et mise en forme d'un fossé (bétonné).  
- Curage des fossés par l'entreprise Terpend  
- Achat de panneaux pour la boîte à livres  
- Réunion sur l'état des routes et choix des lieux (reprise ou réfection).

Budget : le budget 2023 a été voté à l'unanimité (voir annexe 1)

SID : RAS

SIEH : Réunion le 11/4 avec le bureau du SIEH. Concernant le DECI, la société NALDEO a récupéré les données des Poteaux Incendie auprès du SIEH et effectuera un contrôle sur terrain en autonomie en avril, elle réidentifira les PI suivant le SDIS.

SIVOS : le contrôle de l'eau du chauffage doit se faire en période de non chauffe (pour être désemboué).

Le salon du livre s'est bien passé. Le budget a été voté : 155 719.49€. La part pour 8 enfants triorais sera de 24 442.05€.

Ecole : Jean-Luc a rencontré les maîtresses, voici les travaux à prévoir :

- Aménagement dans l'école

Déplacer l'armoire du défibrillateur (trop basse les enfants se cognent dedans) la mettre au même niveau haut et contre le tableau bleu en liège

Déposer le porte-manteau sous le tableau

Baisser le tableau de 30 cm

Fournir 5 câbles rj45 de 3 m

- Aménagement de l'extérieur

Enlever le portillon et deux panneaux de grillage avec leurs poteaux pour donner l'accès au coin d'herbe

Evacuer le réservoir de récupération d'eau pluviale

Reposer un panneau de grillage le long de l'ancien bac à sable pour empêcher que les ballons aillent sur les vélos (l'ancien bac à sable servira de range vélos)

Déplacer le support à bicyclettes

Fixer le porte-manteau déposé sous le préau entre le jeu de morpion et la porte à 1,10m du sol

Voir pour l'aménagement du dernier WC condamné actuellement

Voir s'il y a la possibilité d'y faire une bibliothèque bureau dans le garage actuel

Pose d'un bac à sable

Prévoir de reprendre des planches et de repeindre le toit de la cabane

Natation du 27 mars au 7 avril pour les petits, à la piscine BUTTET

Sortie le 30 mai au parc à MONTELEGER, une sortie nature le 27 juin à ROCHECHINARD.

Une évaluation de l'école va être effectuée par l'académie.

CAS : Nicole et Marie-Ange sont allées à une réunion « Famille et personnes fragilisées » organisée par la CAF et l'agglomération pour information : 2 thèmes, enfants handicapés et demandeur d'asile.

Liste des personnes fragilisées de la commune, en cours de remise à jour (les personnes doivent en faire la demande en mairie)

Pour le BAFA, l'agglomération prend en charge le coût de la formation des jeunes, à partir de 16 ans (20 places) pour pallier les difficultés de recrutement.

Impôts : La commission s'est réunie en présence de Mr GAFFIOT (cadastre).

Subventions aux associations : après réception des Cerfa et dossiers des associations.

Vote des subventions :

Pétanque : 110€

Le club de l'amitié : 110€

Le sou des écoles : 160€

Les multipattes : 110€

3 associations TRIORAISES ainsi que l'Amicale des secrétaires n'ont pas remplis de demande de subvention

ADMR : 200€

ADAPEI : 110€

Chemin des artistes : le coût de l'assurance serait de 276€, l'achat de grilles serait de 1200€ environ, il faudrait rajouter en plus les frais du vernissage et des repas. Le conseil a décidé de ne pas se positionner cette année par manque d'investissement humain.

## QUESTIONS DIVERSES

Nous avons reçu la société Ad Vitam qui vend des logiciels de gestion et d'archives pour le cimetière : devis de 6 000€ environ, le conseil décide de ne pas donner suite.

Une réunion aux archives communales et communautaires de l'agglo se déroulera le 15 mai.

Séance levée à 00H10.

Prochaine réunion : convocation à définir par le maire

Les secrétaires de séance

Two handwritten signatures. The top one is in black ink and appears to be 'Rey'. The bottom one is in blue ink and is more stylized.

Le Maire par interim

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Boulogne'.

**BUDGET 2023 AU 04/04/2023**

**PREVU**

au: 04/04/2023

fonctionnement	charges 2023		investissement	charges 2023	
	REALISE 2022	PREVU		PREVU	
			Emprunts	30 154,00 €	
Carac. Généré	67 860,57 €	74 620,00 €		3 600,00 €	révision PLU
Personnel	105 890,90 €	116 220,00 €	tous travaux	40 000,00 €	table+table ping-pong+arbres+jeux
Opération ordre	210,00 €	210,00 €		20 000,00 €	chauffage+moustiquaires+cheneau
	0,00 €	0,00 €		15 000,00 €	chauffage+chauffe-eau+bac à sable
Gst.Courante	79 212,67 €	85 816,00 €		43 100,00 €	éclairage SdF+chauffage salle des :
Chrg Financ.	2 487,32 €	1 476,00 €		50 000,00 €	chemin de Chateauvieux
Chrg Except	0,00 €	135,00 €		2 000,00 €	réseaux d'électrification
Dot. Amortist	0,00 €	0,00 €		17 000,00 €	étude DECI
				1 500,00 €	outillage David
virtm sect. Invest.		106 731,00 €		1 000,00 €	autre matériel
				3 000,00 €	four cantine
				1 200,00 €	matériel informatique
<b>Total</b>	<b>255 661,46 €</b>	<b>385 208,00 €</b>		<b>227 554,00 €</b>	dont 47000€ de restes à réaliser

**PREVU**

au: 04/04/2023

fonctionnement	recettes 2023		investissement	recettes 2023	
	REALISE 2022	PREVU		PREVU	
excedt	344 438,31 €	376 493,00 €		12 324,00 €	résultat d'invest. reporté
att de charges	493,27 €	0,00 €		12 820,00 €	subv Région
opération d'ordre	0,00 €			35 480,00 €	subv. Département(voirie+chauffage)
Prod. Service	27 574,29 €	23 790,00 €		1 420,00 €	subv. SDED
Impot Taxes	235 938,41 €	256 503,00 €	TA	5 000,00 €	
Dotation Part/fdtp	39 180,03 €	39 223,00 €	FCTVA	19 103,00 €	
Autre Produit	14 419,22 €	14 380,00 €		34 676,00 €	excédent de fonctionnement
Prod Finance	1,66 €	2,00 €		106 731,00 €	virement section fctmten
Prod Excep	4 785,56 €	180,00 €			
<b>P.an/hors exc</b>	<b>322 392,44 €</b>	<b>334 078,00 €</b>		<b>215 230,00 €</b>	
resultat fct	66 730,98 €	-51 130,00 €	résultat invest	-12 324,00 €	
avec excédent		710 571,00 €	recettes invest.	<b>227 554,00 €</b>	
excdt exercice 2022	58 893,94 €				
<b>excdtcum2022</b>	<b>423 493,32 €</b>				

**évolution prévue impôts 2023**

impôts 2015	167 135,00 €
impôts 2016	170 235,00 €
impôts 2017	177 674,00 €
impôts 2018	180 302,00 €
impôts2019	187 708,00 €
impôts 2020	190 726,00 €
impôts 2021	196 631,00 €
impôts 2022	210 371,00 €
<b>impôts 2023</b>	<b>227 973,00 €</b>

2022 /2023

tarif cantine	4,40€/repas
tarif garderie	2,30€/h
tarif concession	350€ le m. linéaire/700€ les 2 urnes
tarif Salle Polyv.	30,00 €
tarif Licence 4	1-2€/boisson